Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 7

Artikel: États des esprits en Suisse en automne 1802
Autor: Couvreu, Emile
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6377

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nous prêts à accumuler tous les sacrifices pour vous, reconnaissance, dévouement, amour, inviolable fidélité. Tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes, tout est à vous. C'est un vrai besoin pour nous de vous exprimer le sentiment dont nous sommes pleins et après la grâce que vous nous avez faite, il ne nous reste plus qu'à vous demander celle d'agréer ce témoignage avec le même cœur que nous le rendons. »

Il ne fut plus question dès lors de séparer Avenches et Payerne du canton de Vaud et les citoyens de ces deux districts purent être en conséquence représentés dans la première Assemblée du Grand Conseil vaudois qui se réunit à Lausanne le 14 avril 1803.

Eug. MOTTAZ.

ÉTAT DES ESPRITS EN SUISSE EN AUTOMNE 1802.

En dépouillant aux *Archives nationales*, à Paris, les dossiers de la police secrète du Consulat et de l'Empire qui nous ont été communiqués grâce à l'obligeance de M. Henri Courteault, l'historien si bien informé de Gaston IV, comte de Foix, et grâce au zèle infatigable de M. Pierre de Vaissière, auteur d'un ouvrage tout récent sur *Marillac*, ambassadeur de François Ier et Henri II en Suisse et ailleurs, — nous avons trouvé deux lettres du général Ney qui pourront intéresser les lecteurs de la *Revue historique vaudoise*. Elles montrent quelle étroite surveillance exerçaient en Suisse, dans le courant de l'année 1802, les représentants de Bonaparte et du gouvernement consulaire français.

L'indépendance de la Suisse avait été reconnue en février 1801, comme on sait, par le traité de Lunéville, qui lui assurait et la neutralité et le droit de se donner le

gouvernement qui lui conviendrait. Malheureusement, des dissensions intestines, entretenues par le chargé d'affaires de France Verninac, jetèrent le désordre dans le pays. Il existait deux et même trois factions opposées ; le parti unitaire ou démocratique, d'abord, né de la révolution qui voulait la république une et indivisible ; puis, le parti fédéraliste, qui réclamait le retour aux anciennes institutions ; entre les deux, enfin, flottait le parti modéré ou neutre. Le Premier Consul encouragea secrètement tour à tour les uns et les autres afin de fomenter la guerre civile et de trouver un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de Suisse et imposer sa volonté. Il arriva qu'en septembre 1802 le parti fédéraliste prit le dessus ; les unitaires se jetèrent alors dans les bras de la France. Aussitôt, dans une proclamation où il parlait en maître plutôt qu'en médiateur, Bonaparte ordonna à tous les partis de poser les armes et fit occuper militairement la Suisse par un corps d'armée sous les ordres du général Ney, puis il invita des délégués des partis opposés à se rendre à Paris pour y implorer sa puissante protection et médiation.

La manière d'agir du Premier Consul, qui fit informer M. de Mullinen qu'il fallait que la médiation de la France fût acceptée et qu'il ne voyait « pas de milieu entre un gouvernement suisse ami de la France ou pas de Suisse[1] », fut loin de plaire à tous les esprits ; et si les députés unitaires accoururent avec empressement au rendez-vous fixé par Bonaparte, les fédéralistes furent plus lents. Ils répugnaient à une démarche qu'ils regardaient comme une humiliation.

Le mauvais vouloir des partisans de l'ancien régime fit

[1] Lettre de Bonaparte à Talleyrand, 23 septembre 1802. Voir *Correspondance de Napoléon,* tomes VII et VIII, où la mauvaise foi du Premier Consul ressort clairement.

penser qu'ils penchaient secrètement pour l'Autriche et les agents du gouvernement consulaire furent chargés d'épier leurs faits et gestes. Le général Ney, nommé au mois d'octobre ministre plénipotentiaire de la République française en Helvétie, écrivit le 23 novembre 1802 la lettre suivante au ministre des relations extérieures à Paris. lettre que ce dernier fit communiquer au ministre de la justice, le ministère de la police générale venant d'être supprimé.

Berne, 2 frimaire, an 11.

Citoyen ministre,

D'après les renseignements qui me sont parvenus, il serait essentiel de faire surveiller par la police de Paris le nommé Marberguer, Saxon, précepteur depuis plusieurs années à Orbe et en dernier lieu chez Madame Duval. Cet homme, regardé jusqu'ici comme un émissaire de l'Autriche, vient de quitter Orbe en y laissant beaucoup de dettes. Il accompagne à Paris le citoyen Haller, de Lausanne, en qualité d'instituteur de son fils. Cet homme paraît avoir de nombreuses connaissances dans la capitale. qui, par leurs principes de jacobinisme, se sont toujours montrés les ennemis de l'Etat et maintenant ceux les plus acharnés contre la personne du Premier Consul [1].

Signé : NEY.

Le préfet de police Dubois fit suivre à Paris le personnage désigné, et dans un rapport au grand juge, il rapporte que cet individu venait de faire un voyage en Suisse comme amateur et curieux : « Il a soi-disant été appelé à Paris par le citoyen Haller, banquier, à l'effet de coopérer à la confection d'un ouvrage concernant le change. » Ce Marberguer ne fut pas autrement inquiété.

En Suisse, les émissaires français continuaient leur besogne. Le 24 novembre 1802, le citoyen Philippon, chef de brigade de la 87e demi-brigade, dans un rapport au général Ney, signale l'agitation des esprits à Fribourg

[1] *Archives nationales de Paris,* carton F7 6329, dossier Marberguer, n° 6923, police secrète.

et cite parmi les plus remuants le citoyen Wattenwyl. « Le Wattenwyl en question était avant la révolution major de milice et membre des Deux-Cents, à Berne ; pendant l'insurrection, il a commandé un bataillon d'Oberlander. »

Le général Ney crut de son devoir d'avertir cette fois encore le ministre des Relations extérieures. Talleyrand, d'ailleurs, dans la lettre du 26 Vendémiaire an XI — 18 octobre 1802 — annonçant à Ney sa nomination comme ministre plénipotentiaire près la république helvétique, lui avait donné des instructions très précises : « Aucun détail, disait-il, n'est indifférent, et le Premier Consul, à qui j'aurai soin de rendre compte de toutes vos dépêches, désire être régulièrement au courant de tout ce qui se passera en Helvétie. »[1] Ney écrivit la lettre suivante qui montre sa sollicitude pour Bonaparte et les haines que ce dernier avait excitées en Suisse.

Berne, 6 frimaire an XI.
(27 novembre 1802.)

CITOYEN MINISTRE,

Le bruit s'est répandu dans le canton de Fribourg que l'ordre des choses allait changer dans peu — les jours du Premier Consul étant menacés, à ce qu'ils disent ; et que les Suisses doivent espérer de recouvrer bientôt leur indépendance. Comme ces propos sont attribués à M. de Wattenwyl, député à la Consulta de Paris, je crois devoir vous en informer, afin que le Gouvernement fasse surveiller les démarches de ces messieurs. La plupart d'entr'eux étant très exaltés et prétendant que le Premier Consul leur a arraché la liberté pour toujours. Il fera bien de prendre des précautions, s'il se rend parmi eux. Au surplus, comme la dénonciation qui m'en a été faite n'a rien de positif, je ne vous la transmets que par l'intérêt que je porte aux jours du Premier Consul, auxquels je crois liés la prospérité et le bonheur de la France.[2]

(Signé.) NEY.

[1] *Mémoires du maréchal Ney*, publiés par sa famille. Paris-Londres. 2 vol in 8. 1833. Tome II, page 108.

[2] *Archives nationales* de Paris. Carton F[7], 6329, dossier Wattenwyl n° 6930, Police secrète.

Le bruit d'un changement de gouvernement à Paris, s'il avait cours en Suisse, s'était répandu également en France et n'était pas dénué de tout fondement. Il s'était formé une coalition de généraux déterminés à renverser le Premier Consul, dont l'ambition insatiable, clairement dévoilée, après le Concordat et le Consulat à vie, devenait un danger pour la république.

Ce mouvement de quelques militaires en automne 1802 n'a pas été signalé jusqu'ici par les historiens. Même M. Ernest Guillon, dans son ouvrage si intéressant *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire*[1] semble l'ignorer.

Bonaparte savait ce qui se tramait contre lui. Le chef de la police secrète Desmarest l'avait prévenu que la police avait recueilli « les fils secondaires de la grande action dont on ne peut pas indiquer le centre commun, soit qu'il n'en existe point, à raison de la divergence des prétentions et caractères des chefs, soit peut-être parce que la surveillance n'a pu encore y atteindre ». Desmarest ajoutait dans son rapport daté de frimaire an XI : « On n'est point fixé sur le coup définitif, sur l'époque ni sur le mode de la secousse, mais on prépare les moyens généraux en travaillant l'esprit des soldats et s'assurant des officiers. On jette dans tous les esprits cette sorte d'attente de l'événement qui le rend probable, possible, et tend même à le hâter. »

On comprend que les députés fédéralistes, qui n'aimaient pas Napoléon, aient propagé avec empressement ces nouvelles en Suisse, espérant hâter ainsi le mouvement, selon l'observation de Desmarest. Cette tentative de secouer le joug chaque jour plus despotique du Premier Consul avorta, Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, le

[1] Chez Plon, Paris, 1894, un volume in-18.

seul homme dont la gloire militaire balançât alors celle de Bonaparte, se refusant à se mettre à la tête du mouvement. [1]

Le Premier Consul ayant appris par Ney l'animosité de plusieurs députés helvétiques, mit tout son art à les gagner à lui par ses flatteries et ses bonnes grâces. Il y parvint. En février 1803, il octroya l'Acte de Médiation en séance solennelle et fit nommer Louis d'Affry chef du gouvernement.

Comme l'a dit un écrivain royaliste, M. de Beauchamp, « Jamais Bonaparte n'abusa moins de son énorme prépondérance. La Suisse est de tous les Etats voisins ou éloignés sur lesquels Napoléon a exercé une influence celui qu'il a le plus ménagé pendant les quinze années de son ascendant et de sa gloire. »

Aussi les esprits finirent-ils par se tranquilliser en Suisse. L'alliance et la capitulation militaire avec la France furent signées en septembre 1803. et le général Ney, sa mission terminée, quitta lui-même le pays à la fin de l'année.

Le landamman Louis d'Affry lui écrivit de Fribourg, le 28 décembre 1803, — soit un an après les signes de mécontentement que Ney avait remarqués dans ce même canton : « La Suisse, heureuse et tranquille par la médiation, ne séparera point votre nom de celui du médiateur lui-même. » [2] Il lui envoya en même temps une tabatière avec le chiffre de la Suisse en diamant.

[1] Sur les rapports de Moreau et Bonaparte, voir notre article de *Variétés*, supplément de la *Gazette de Lausanne* du 22 avril 1896 — Ayant entrepris un travail de longue haleine sur le général Jean-Victor Moreau, nous serions reconnaissant à toutes les personnes qui pourraient nous communiquer des lettres ou autres documents inédits concernant ce général. Adresse : Vevey, Grande-Place, 1.

[2] *Mémoires du maréchal Ney*, op. cit. tome II, p. 200.

S'il est fâcheux que la Confédération helvétique ait été obligée de subir la loi d'un Napoléon, il est juste de dire que le général Michel Ney s'acquitta de la mission délicate qui lui fut confiée avec tact et mesure et mérita par là-même les sentiments de reconnaissance du peuple suisse.

Emile COUVREU.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

1485. — De protestes faite par les Syndics et Banderets de toute la ville de Lausanne et de son ressort, que la *Monstre d'Armes* (Revue) qui se faisait actuellement à Mont-Benon par ordre du Reverend seigneur évêque de Lausanne, et *Injunctiones et Banna* imposés aussi par ledit seigneur evêque, ne pourront a l'avenir prejudicier au Plaid-General, aux Franchises et Libertés de ladite ville et son ressort; Avec la reponse dudit seigneur evêque protestant aussi de son droit de faire répéter lesdites Monstres-d'Armes et de faire de plus fortes Injunctiones et Banna.

1492. — Albergement passé, de l'Autorité du Reverend Philippe de Compois Primicier de l'Eglise de Lausanne, par Claude Gendre Hospitalier, au Nom de l'Hopital de Lausanne, a Pierre Gaillard et sa femme, du Moulin dudit Hopital, situé au Territoire de Lausanne, lieu dit *En Couvaloup*, sous les Murs de la Cité de Lausanne et sous la Maison des Religieux de St Mayre; jouxte le Moulin du seigneur Evêque dudit Lausanne, de Bize ; le Moulin du Chapitre, de Vent, le chemin public du Levant; et le Flon du Couchant. Sous la Cense directe de 3 muids de froment mesure de Lausanne, et 4 Chapons; et aux Introges de 50 livres applicables par lesdits Albergataires, aux Reparations dudit Moulin.

1498. — Copie de lettres du Sérénissime Prince Maximilien Roi des Romains, a Révérend Seigneur, Aymon de Montfalcon, evêque de Lausanne, auquel ce prince reproche sa négligence de n'avoir fait lever dans ses Etats de Lausanne le *commun denier* dû par chaque personne et imposé